

FORMATION AAMTI

LA MÉDIATION EN DROIT IMMOBILIER

MODULE DU CYCLE DE FORMATION AAMTI DÉDIÉ À LA FORMATION DES AVOCATS MANDATAIRES EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

MODULE 7

LA MEDIATION EN DROIT IMMOBILIER

THÉMATIQUES ABORDÉES

- Qu'est-ce que la médiation ?
 - Présentation générale
 - Droit et pratique de la médiation conventionnelle, judiciaire et de la médiation de la consommation
 - Comment intégrer la médiation dans la transaction immobilière
 - Intérêt du recours à la médiation
- Questions, débat, exemples pratiques
- Les médiations spécifiques en immobilier et quelques conseils pour éviter les sinistres
 - Mandats
 - Clauses de médiation à intégrer dans les contrats
 - Problématiques de construction
 - Baux d'habitation et commerciaux
 - Réception et VEFA
 - Assurances
- Présentation de l'AME et de l'AME CONSO
- Jeux de rôles
- Questions, débats, exemples pratiques

MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS DES FORMATIONS

Publics

- Avocats
- Collaborateurs
- Juristes

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : **358,00 € TTC**

(299,00 € HT - dont 20% TVA)

Prix non-adhérents : **445,00 € TTC**

(371,00 € HT - dont 20% TVA)

Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique *Formations*

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droit du site.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France

**Association des Avocats Mandataires
en Transactions Immobilière - AAMTI**

84, Avenue de Villiers | Paris, France, 75017

Tel : (00) 33 146 225 220

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

09h00 - 18h00

aamti@aamti.fr | www.avocat-immo.fr

Vous souhaitez rejoindre le Réseau Avocat-immo :

Vous êtes :

- Un avocat d'un barreau français :

connectez-vous sur www.avocat-immo.fr et effectuez votre demande en ligne (espace avocat en haut à droite)

- Un avocat de barreau étranger (hors France et collectivités territoriales) :

demandez votre bulletin d'adhésion par mail à aamti@aamti.fr - référence mail : MEMBREOBS

- Un professionnel non-avocat

demandez votre bulletin d'adhésion par mail à aamti@aamti.fr - référence mail : MEMBREOBS